Bénéficier du chèque emploi service

Le temps d'une *pause*

Le chèque emploi service est un programme gratuit et alternatif offert par le CLSC pour la gestion par les proches des services d'aide à domicile.

Vos responsabilités

- Engager la personne ressource
- Planifier les horaires de votre employé(e) sur 2 semaines
- Gérer la feuille de temps de votre employé(e)
- Expliquer les tâches et activités
- Transmettre les satisfactions et insatisfactions au besoins

Vos avantages

- Choix et stabilité du personnel
- Lien de confiance pour vous et votre proche
- Flexibilité de l'horaire
- Choix des services donnés (ces services doivent être en lien avec le proche)

Services *

*varient selon le CLSC

- Assistance à l'hygiène
- Assistance aux repas
- Habillage et déshabillage
- Stimulation / surveillance
- Administration des médicaments
- Aide à la mobilisation (aide à se mouvoir ou au transfert)

Processus

1. L'évaluation

Suite à une évaluation de l'autonomie de la personne atteinte, l'intervenante pivot au dossier de votre proche déterminera :

- si votre proche est éligible au programme : il doit être en perte d'autonomie et présenter des besoins d'aide à domicile qui ne sont pas comblés.
- le nombre d'heures qui sera accordé et ce en fonction des besoins évalués et des services disponibles à votre CLSC

2. L'employé.e

Une fois que vous avez trouvé la personne qui vous convient pour assurer les soins à votre domicile, la signaler à l'intervenante pivot de votre proche pour pouvoir mettre en place le service : transmission des coordonnées de la personne, soit : le nombre d'heures qui sera accordé et ce en fonction des besoins évalués et des services disponibles à votre CLSC

3. L'horaire

Vous pouvez alors coordonner les visites de votre employé(e) en fonction des heures accordées par le CLSC et de vos besoins : vous pouvez répartir ces heures comme vous voulez, à votre rythme.

ATTENTION s'il n'y a personne pour assurer la relève du programme suite au départ d'un employé.e, le retour d'un horaire fixe sera établi par le CLSC (par exemple: hygiène partiel à chaque matin).

Salaires

Le salaire de 14,76 \$/heure* est assuré par le CLSC et est transféré à votre employé(e) par dépôt direct (compte Desjardins) sans transiter par vous. *en date d'octobre 2017

Bien choisir c'est bien s'entourer

Des organismes existent pour vous assister dans l'embauche d'une personne adéquate. Informez-vous auprès d'organismes tels que : Leloya, Ex-Aequo, Services communautaires canadiens-italiens du Québec (SCCIQ).